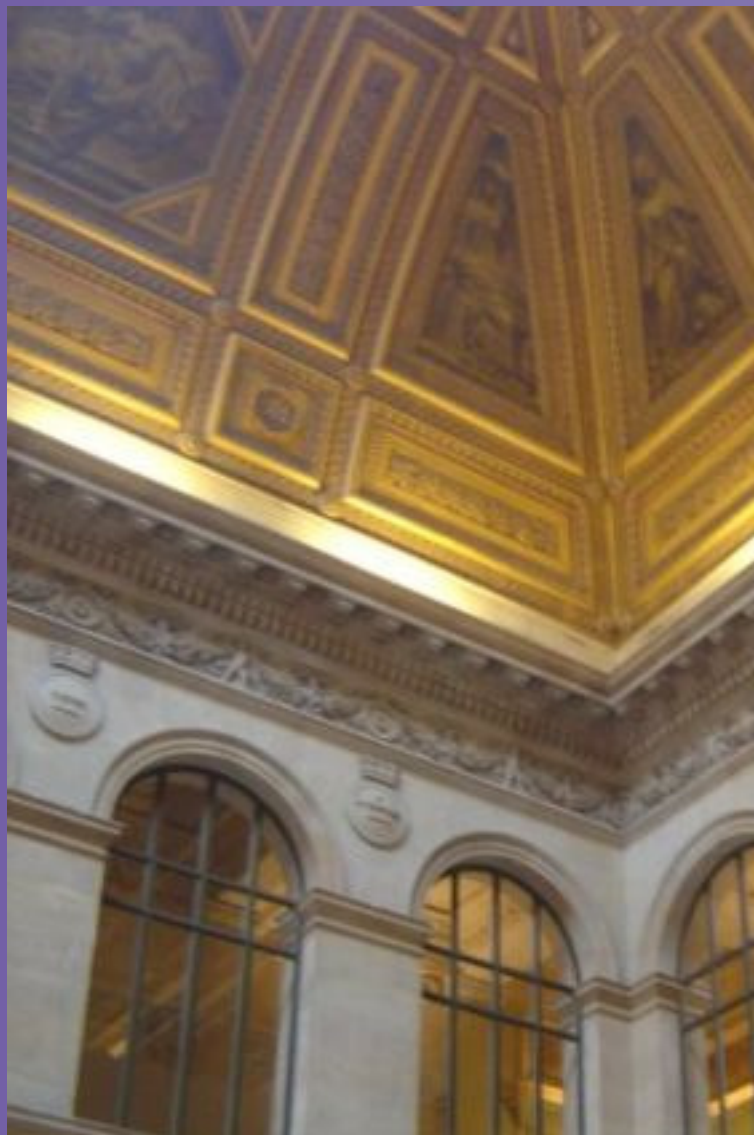


AGILIS GESTION

La gestion systématique du futur



www.agilisgestion.fr

Sommaire

0. PRESENTATION	3
0.1. Historique	3
0.2. Organigramme	4
1. LES PRODUITS ET SERVICES	5
1.1. Les OPCVM de la gamme Agir	6
1.2. La gestion sous mandat	8
2. LE FRONT OFFICE	9
LE PROCESSUS DE GESTION	10
2.0. Les gérants	10
2.1. La gestion systématique des titres	10
2.2. La gestion des futures sur indices	12
2.3. Les cycles de marché	13
3. LE MIDDLE OFFICE	14
LE PROCESSUS DE CONTROLE	15
3.0. Le contrôleur	15
3.1. Les différents types de contrôles	15
3.2. La politique de votes aux assemblées générales	16
3.3. Le déroulement du processus	17
4. LE BACK OFFICE	18
LE PROCESSUS DE COMPTABILITE	19
4.0. Les comptables	19
4.1. L'administration et le suivi	19
4.2. Le contrôle	19
4.3. La publication	19
5. LE DEVELOPPEMENT ET MARKETING	20
5.0. Le directeur du développement	21
5.1. La stratégie de développement	21
5.2. La répartition des clients	21
5.3. La répartition des différents type de mandat de gestion	22
6. INTERVENANT EXTERIEURS	23
6.1. Les plates-formes de distribution	24
6.2. Les fournisseurs d'information	24
6.3. Les dépositaires et teneurs de comptes	24
6.4. Les courtiers	25
6.5. Les valorisateurs	26

1986

Création du groupe Trade
 CIGP-Trade Invest : société de gestion de portefeuille pour compte de tiers commercialisée par la filiale Trade Sélection. SFI-Trade Sélection: société de gestion de patrimoine qui offrant des services au travers de ces départements : Valeurs Mobilières, Assurance, Immobilier, Défiscalisation, Objets d'Art, Services Bancaires et d'Ingénierie Financière.

1986-1990

Développement de l'activité

Le succès de l'activité patrimoniale a permis au Groupe Trade de se constituer un portefeuille de clients, au travers de son propre réseau commercial " Trade Sélection " basé à Paris mais également en délégations régionales à Nice, Marseille, Lyon, Toulouse, Strasbourg et Lille.

1990

Recentrage de la distribution

La distribution s'est recentrée sur le siège parisien, et les commerciaux salariés de province ont adhéré à un statut de mandataire.

1993

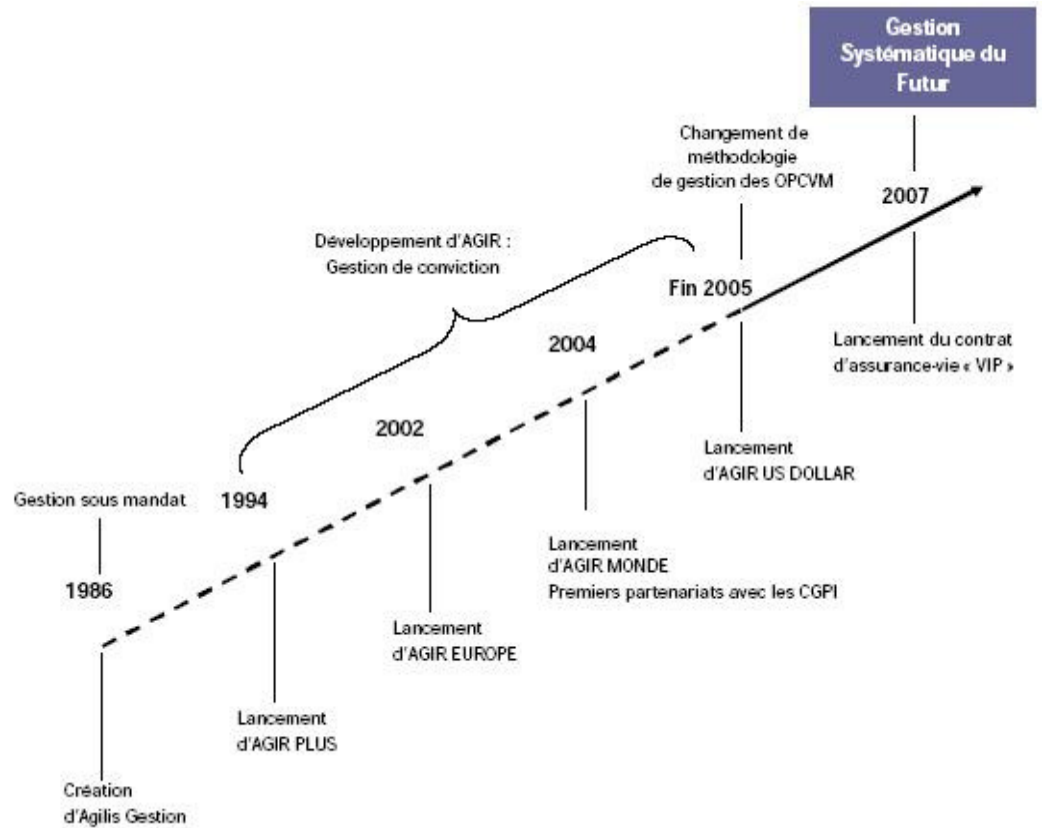
Contribution à la création de la Financière de l'Echiquier

La société a favorisé sa réussite en apportant les premiers actifs et en réalisant la promotion des fonds auprès des CGP, Banques et Compagnies d'Assurance.

1994

Lancement du fonds Agir Plus

Il s'agit d'un FCP mixte inter-



national diversifié à destination de la clientèle sous mandat.

1995-2000

Essor de l'Ingénierie Financière

L'Essor de l'Ingénierie Financière a mobilisé une part conséquente de l'activité du groupe.

2001

Regroupement des entités

Après la fusion absorption par la société de gestion de portefeuille, des actifs de la société de Gestion de Patrimoine, l'essentiel des énergies est alors consacré à la seule activité de gestion de Valeurs Mobilière.

2002

Lancement du fonds Agir Europe

Il s'agit d'un FCP éligible au PEA.

2003

La gestion collective comme axe de croissance

Priorité à la gestion collective, tout en gardant les mandats et les actifs existants.

2004

Changement de dénomination

Lancement du fonds Agir Monde

La société devient : AGILIS GESTION, et se situe dorénavant au Palais Brongniart. Création du fonds international : Agir Monde.

2005

Lancement du fonds Agir Us Dollar

Il s'agit d'un FCP mixte diversi-

fié Amérique du Nord libellé en USD.

2006

Gestion systématique du futur

Passage d'une gestion de conviction à une gestion systématique.

2007

Création du contrat d'assurance vie VIP

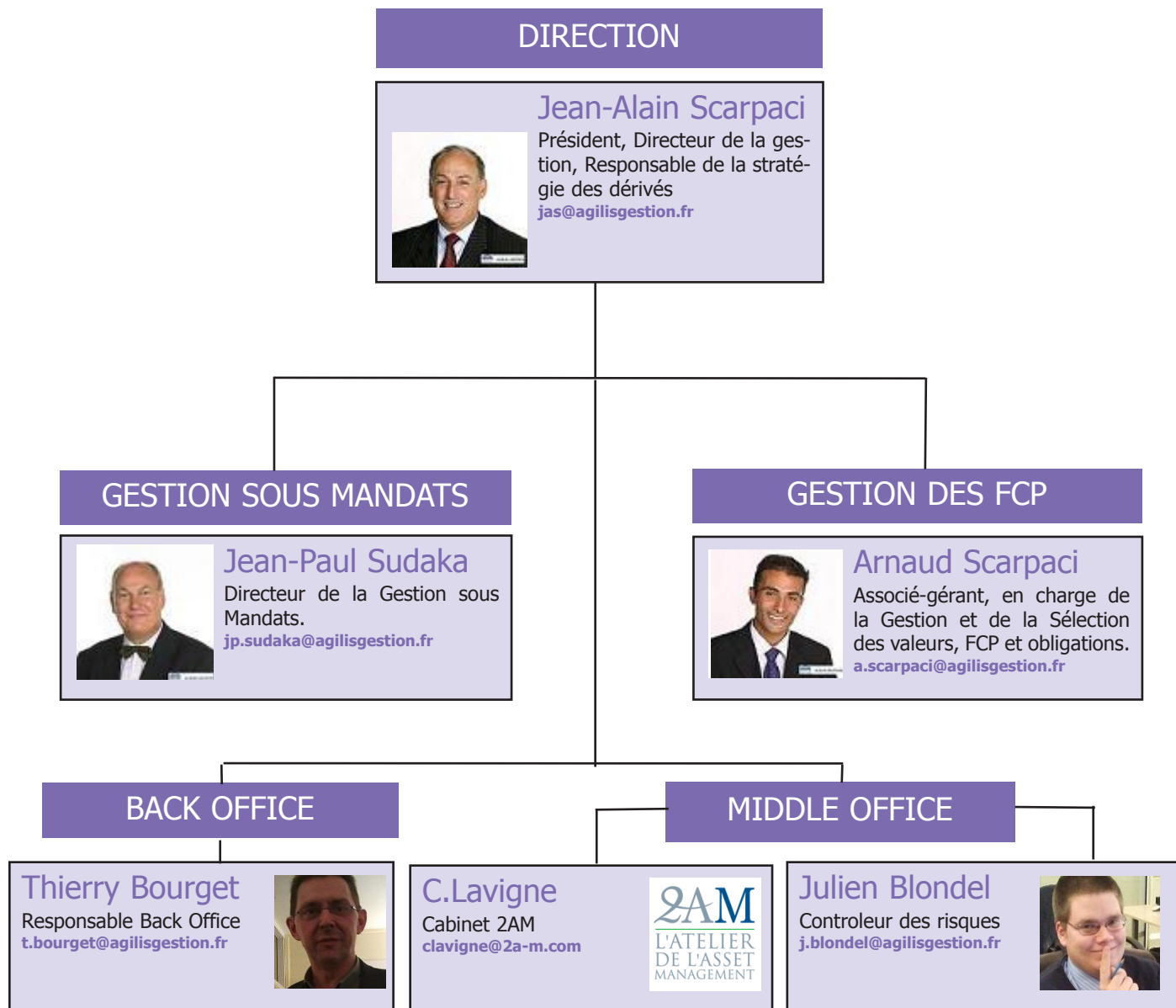
En décembre, lancement du fonds interne VIP Prudent

2008

Lancement du fonds Agir Euro

Il s'agit d'un FCP mixte diversifié Euro libellé en EUR. En janvier, lancement du fonds interne VIP Dynamique

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL SIMPLIFIÉ



AGILIS GESTION

Palais Brongniart
Place de la Bourse - 75002 Paris
Tel : 01.55.33.18.20.
Fax : 01.42.46.94.31.
www.agilisgestion.fr

Les Produits et les Services

Les OPCVM de la gamme AGIR

Les fonds internes du contrat d'assurance vie VIP

La gestion sous mandat

AGIR PLUS

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN :	FR0007478938
Forme juridique :	FCP de droit français
Dépositaire :	CM-CIC SECURITIES
Date de création :	31 mars 1994
Valeur de création :	152,45 EUR
Devise de cotation :	EURO
Affectation du résultat :	Capitalisation
Indice de référence :	50% MSCI World Euro + 50% Euromts 3 à 5 ans
Catégorie Morningstar :	Mixtes EUR Equilibrés
Zone géographique :	International
Exercice :	Du 1er juillet au 30 juin
Horizon recommandé :	Au moins 5 ans
Eligible au PEA	NON
Investissement minimum :	1 part



FRAIS

Frais de souscription :	3%
Frais de sortie :	Néant
Frais de gestion :	2% TTC
Frais de sur-performance :	20% TTC au-delà de la performance de l'indice de référence

RATIOS

Investissement action :	De 40 à 60 %
Exposition :	De 0 à 100%

Les spécificités d'AGIR PLUS :

Une performance absolue tout en maintenant un faible niveau de volatilité

L'approche rendement / risque

Le fonds patrimonial d'AGILIS GESTION est le plus ancien de la gamme "AGIR":

Il est géré selon une approche rendement /risque qui consiste à sélectionner des valeurs répondant aux stratégies d'investissement prédéfinies et à utiliser des produits dérivés en couverture ou en exposition aux marchés actions (jusqu'à une fois l'actif).

Il est investi de 40 à 60 % en actions internationales, soit une répartition équilibrée entre les actions et les produits de taux.

Il bénéficie d'une gestion équilibrée et évolutive dont l'objectif est d'optimiser le couple rendement /risque et de réaliser une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la durée de placement recommandée.

L'indicateur sert de référence a posteriori.

L'indice de référence

L'indice de référence d'Agir PLUS est composé de 50% de l'indice MSCI World Euro et de 50% de l'indice Euromts 3 à 5 ans.

L'indice MSCI WORLD

L'indice MSCI WORLD est un indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. composé de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 22 pays développés. Le calcul de cet indice ne tient pas compte des dividendes.

L'indice EuroMTS 3 à 5 ans

Les indices EuroMTS (EMTX) ont été conçus pour garantir un niveau optimal de transparence, de répliquabilité, d'homogénéité et de représentativité du marché de la dette d'Etat libellée en euro. Les indices EuroMTS (EMTX) sont les successeurs des indices CNO Etrix.

Le fonds a absorbé AGIR EURO le 21/07/11.

AGIR EUROPE

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Code ISIN :	FR0007072509
Forme juridique :	FCP de droit français
Dépositaire :	CM-CIC SECURITIES
Date de création :	7 juin 2002
Valeur de création :	100,00 EUR
Devise de cotation :	EURO
Affectation du résultat :	Capitalisation
Indice de référence :	CAC 40 Dividendes non réinvestis
Catégorie Morningstar :	Actions Europe hors Royaume Unis Gdes Cap.
Zone géographique :	Europe
Exercice :	Du 1er juillet au 30 juin
Horizon recommandé :	Au moins 5 ans
Eligible au PEA	OUI
Investissement minimum :	1 part



FRAIS

Frais de souscription :	3%
Frais de sortie :	Néant
Frais de gestion :	2% TTC
Frais de sur-performance :	20% TTC au-delà de la performance de l'indice de référence

RATIOS

Investissement action :	De 0 à 100 %
Exposition :	De 0 à 200%

Les spécificités d'AGIR EUROPE :

Profiter des opportunités sur les grandes valeurs Européennes

L'approche performance /risque

Le fonds éligible au PEA d'AGILIS GESTION est investi de 0 à 100 % en actions et à 75% minimum en actions européennes et/ou en valeurs assimilées, soit une très forte proportion d'actions et de produits de taux de grandes capitalisations d'Europe hors Royaume-Uni. Il est géré selon une approche performance/risque qui consiste à sélectionner des valeurs répondant aux stratégies d'investissement prédéfinies et à utiliser des produits dérivés en couverture ou en exposition aux marchés actions (jusqu'à 2 fois l'actif).

Il bénéficie d'une gestion équilibrée et évolutive permettant de valoriser une épargne à long terme.

L'indicateur sert de référence a posteriori.

L'indice de référence

L'indice de référence d'Agir EUROPE est le CAC 40 Dividendes non réinvestis

L'indice CAC 40

Le CAC 40 est un indice boursier basé sur 40 grandes sociétés cotées sur la bourse française.

Le fonds a absorbé le fonds AGIR MONDE le 15/12/11 (qui avait lui même absorbé AGIR US DOLLAR le 21/07/11).

Objectif de gestion

A partir d'un inventaire patrimonial qui précise les besoins et les contraintes du client, une stratégie est bâtie, en fonction du profil et de la volonté exprimée par le client. Elle tient compte des objectifs de liquidité, du degré de risque accepté et de la durée d'investissement désirée. Une exposition en actions est alors définie et confirmée dans le cadre du mandat de gestion signé entre le client et la société de gestion.

Il en découle une allocation stratégique d'actifs (Actions / Taux et zone géographique).

Ensuite une sélection de titres et/ou OPCVM est réalisée par le gérant en fonction d'une approche macro-économique propre à la société, visant une performance absolue décorrélée des indices, optimisant le couple moderne Rendement / Risque.

Le type de gestion retenue est fonction du degré d'exposition aux marchés actions :

Mandat	Investissement en actions maximum
Mandat Prudent	25 %
Mandat Equilibré	50 %
Mandat Dynamique	75 %
Mandat Offensif	100%

Deux types de mandat de gestion disponibles:

- Un mandat, investi à 100% dans les OPCVM d'AGILIS GESTION
- Un mandat mixte, investi jusqu'à 30% dans les OPCVM d'AGILIS GESTION, le reste étant investi dans une sélection de fonds.

Information du Mandant

L'information donnée au mandant comprend au minimum **un arrêté trimestriel** du portefeuille ainsi qu'**un compte rendu de gestion semestriel** retraçant la politique de gestion suivie pour le compte du mandant, et faisant ressortir l'évolution de l'actif géré et les résultats dégagés pour la période écoulée. Lorsque la gestion dégage un niveau de pertes (effectif ou potentiel) cumulées supérieur à 70%, le mandataire avise le mandant sans délai. Une information spécifique est donnée si un mandat exprès est signé entre les deux parties pour l'utilisation de produits dérivés sur les marchés à terme.

Rémunération du Mandataire

En rémunération de sa gestion, Agilis Gestion est autorisé à percevoir :

1) Une commission fixe semestrielle hors taxe égale à 0,50 % des actifs indiqués sur le relevé du dépositaire au 30 juin et au 31 décembre de chaque année.

2) Ainsi qu'une commission semestrielle hors taxe égale à 3,75 % du montant de l'ensemble de la plus value constatée entre l'évaluation des capitaux gérés indiqués sur le relevé du dépositaire au 30 juin et au 31 décembre de chaque année et l'évaluation de la fin du semestre précédent augmentée des capitaux ou titres versés et diminuée des retraits. La plus value ne donnera lieu à rémunération qu'après récupération intégrale des moins values antérieures éventuelles. Ces deux commissions ou éventuellement la première seulement sont perçues en juillet et janvier au titre du semestre civil écoulé.

Frais perçus par le Dépositaire

Ces frais correspondent aux tarifs des courtages et frais en vigueur chez le Dépositaire teneur de compte et remis à la signature du mandat.

JEAN PAUL SUDAKA

**Directeur de la Gestion sous Mandat.**

Après avoir débuté sa carrière dans le conseil patrimonial, il s'oriente par la suite vers la gestion de portefeuille et d'OPCVM. Durant près de 30 ans, il exerce différentes activités au sein d'établissements bancaires, compagnies d'assurance et sociétés de gestion de la place parisienne : Banque Indosuez, Louis Dreyfus, B.P.G.F, Leumi France, Abeille Vie et Gravier Gestion.

Le Front Office

Les gérants
La gestion

La méthode de gestion constitue un processus de gestion rigoureux et discipliné représentant une base de travail qui peut être amenée à évoluer. L'objectif de notre gestion est de réaliser une performance absolue dans le temps. La durée d'investissement recommandée est de 5 ans. C'est une gestion active mise en place par notre société durant ces vingt dernières années, afin d'appréhender l'aversion au risque des investisseurs finaux. Elle est décorrélée de l'indice de référence et investie sur de grandes et moyennes capitalisations. Elle constitue une alternative intermédiaire aux gestions indicielles et de conviction. Elle se compose de 2 savoirs faire : la Gestion Systématique des Titres et la Gestion des Futures sur Indices.

2.1. La gestion systématique des titres dans les OPCVM gérés

Définition des stratégies (défensif, régularité, rendement...) et des zones géographiques (Europe, USA, Asie...)

a- La stratégie dite "**Défensif ou Value**" sélectionne des compagnies permettant une valorisation à long terme tout en minimisant le niveau de risque.

b- La stratégie dite "**Régularité ou Momentum**" sélectionne des compagnies qui permettent de minimiser une dégradation fondamentale et le niveau de risque. Les fondamentaux sont de qualité ce qui permet de pallier à une survalorisation.

c- La stratégie dite "**Opportunité**" sélectionne des compagnies à fort momentum technique et peu corrélées aux marchés, bénéficiant d'une décôte

d- La stratégie dite "**High Correlation**" sélectionne des compagnies ayant un haut niveau de corrélation par rapport à l'indice de référence.

e- La stratégie dite "**Pure Trend**" sélectionne des compagnies présentant uniquement un momentum technique prononcé.

f- La stratégie dite "**Carte Blanche**" sélectionne à la seule initiative du gérant des compagnies présentant de nombreuses opportunités dans des configurations particulières.

g- La stratégie dite "**Arbitrage**" permet à partir de l'analyse statistique sur la volatilité sur les futures d'exécuter des positions longs ou shorts à la demi journée.

Arnaud
SCARPACI



Gérant Associé des OPCVM de la société. ESLSCA Paris, 3ème cycle Trading et MSG Finance de Dauphine Master en Finance.

Après des débuts en Asset Management chez Credit Agricole AIPG et Asset square en tant qu'analyste. Il a poursuivi sa carrière en Trading sur les marchés dérivés actions et indices chez SG CIB, en vente dérivés Taux/Change chez Natexis puis chez Reuters. Il rejoint AGILIS GESTION en septembre 2006 en qualité d'Associé Gérant.

L'approche scientifique des marchés

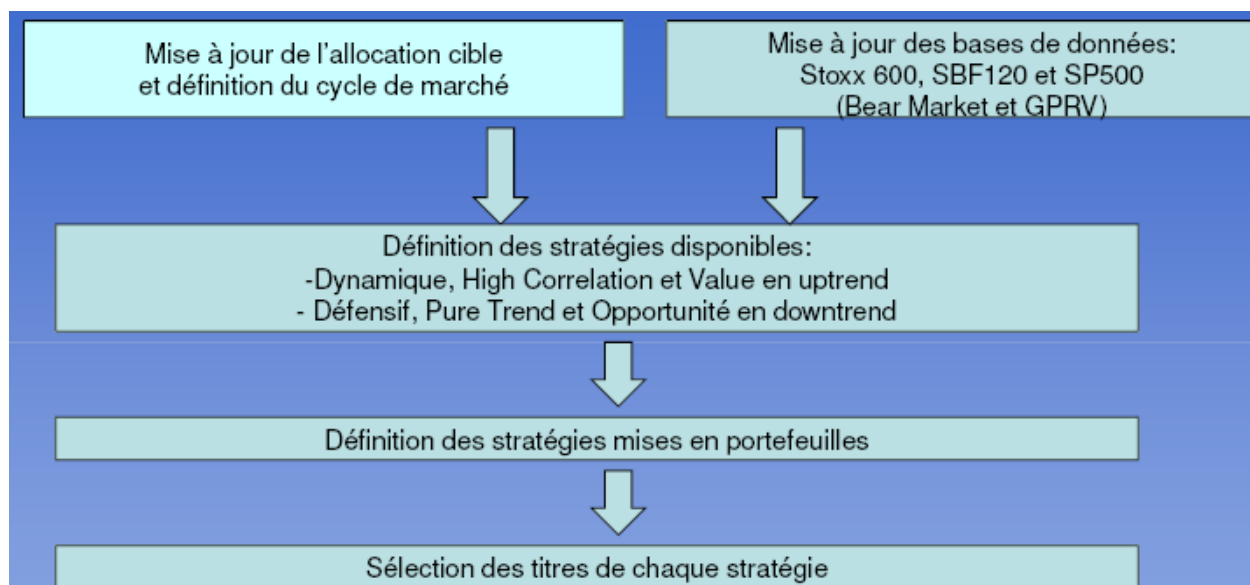
Utilisation de l'outil quantitatif AGILIS SELECT : Process de décision alternative à la gestion de conviction basé sur une approche top down. Utilisation de modèles multifactoriels fondés sur 5 critères avec 7 stratégies disponibles (base de 1140 valeurs)

Objectif : Achats et ventes systématiques

Classification des 5 critères selon 3 types :

Analyse value, growth et rentabilité (3)
Révision des bénéfices et Valorisation (Ratio G/PE)
Analyse technique
Indicateurs de puissance (RSI, MACD...) Indicateurs statistiques (bandes de bollinger...)
Contrôle des risques et Analyse valeur
Indicateurs classiques : volatilité, corrélation, bêta Indicateur du risque de marché : Bear market factor

LE PROCESSUS DE GESTION



Règles de sélection des titres

De cette étape le processus de gestion tire son appellation de gestion systématique des titres. En effet, cinq éléments doivent être retenus pour sélectionner les titres:

- Etude du cycle de marché
- Univers de la stratégie
- Notation globale des valeurs (entre 0 et 5: chaque critère requis représente 1 point)
- Classement des valeurs par ratio d'information
- Attention aux anomalies techniques (situation surachat)
- Surveiller la liquidité et le niveau de capitalisation (max 10% de small caps)

Stratégies	Croissance	Valorisation	Profitabilité	Risque	Analyse Technique
Défensif Sécurité		Croissance/ PE >1		Risque faible	
Défensif Rendement		Rendement > 3% et Croissance/ PE >1	Croissance ROE estimé positive	Risque faible à modéré	
Dynamique	Croissance des BPA estimées positive			Ratio d'information positif Risque modéré à élevé	
High Correlation				Ratio d'information positif, Alpha positif et Beta > 1.4	
Pure Trend					RSI <30, Cours inférieur à la bande bollinger inférieure et performance relative négative
Opportunité				Bear market < -50, taux de corrélation < 0.6	
Value		PE estimé actuel < PE estimé 1 mois Croissance/PE > 0.8		Ratio d'information positif et Risque faible	

2.2. La gestion des futures sur indices

LES DERIVES STRATEGIQUES (positions longues)

Il s'agit de profiter des hausses et de minimiser les baisses du marché.

Préalablement, nous privilégions si possible l'allocation du portefeuille physique

- La diminution des positions Actions, avant une couverture (40% par exemple pour AGIR PLUS).
- L'augmentation de la partie Actions avant une surexposition (60% pour AGIR PLUS).

La couverture ou la surexposition du portefeuille se réalise par l'achat ou la vente de futures sur indice. Dans le cas où les positions sur des contrats à terme sont prises pour une durée d'une semaine ou d'un mois, elles ne sont renouvelées que si les analyses macroéconomiques et de marché d'AGILIS sont confirmées, et ce dans le cadre des décisions adoptées chaque semaine par le comité de gestion qui se tient au sein d'AGILIS GESTION.

Dans le cas, où des marchés volatiles demandent de la réactivité, les gérants ont recours en premier lieu, à des dérivés sur indices.

Ces instruments financiers sont utilisés, dans la mesure où ils présentent une grande souplesse, permettent une rapidité d'intervention et donnent lieu à des frais réduits par rapport aux frais occasionnés par les achats ou ventes de lignes de titres. Nos indices d'intervention sont les suivants: CAC40, DAX, l'EuroStoxx 50 Nasdaq, DJ, SP500.

La couverture des actifs des OPCVM gérés se fait par la vente des futures sur indices, afin de neutraliser en partie ou en totalité l'exposition en actions : la performance est en grande partie gelée.

LES DERIVES TACTIQUES (positions courtes ou intraday)

Générer des revenus supplémentaires quelque soit l'orientation du marché.

Dans ce cas, les gérants d'AGILIS GESTION cherchent à travers les achats et les ventes de futures sur indice, à bénéficier des variations, des fluctuations, et des excès du marché au quotidien.

Ces opérations nécessitent une analyse technique, validée par le responsable de gestion des OPCVM, et consistent en des interventions situées dans des " couloirs " de tendances dans le strict intérêt des porteurs.

En effet, les gérants achètent ou vendent plusieurs fois au cours d'une même journée des positions sur futures, en fonction de signaux d'achats et de ventes qui résultent de l'analyse technique du marché réalisée en interne, avec pour objectif de réaliser, au cours de cette même journée, un profit et de battre ainsi l'indice de référence conformément à l'objectif de gestion du fonds.

Nos indices d'intervention sont par exemple, le CAC40, le DAX, l'EuroStoxx 50, le S&P, le mini Nasdaq et le mini S&P sur le fonds Agir Plus, ces indices US sont également utilisés sur Agir US Dollar. La méthode de tendance courte repose sur l'analyse technique des canaux d'intervention pour capter les supports et les résistances des marchés. L'objectif est d'aller chercher plusieurs fois dans la journée 10 points en moyenne (frais compris) sur les indices CAC 40, DAX, EuroStoxx 50, le Bund et 5 points environ sur le S&P.

Cette poche d'intervention peut représenter 20% d'allocation en

moyenne des actifs des OPCVM.

Nous lançons les ordres sur les niveaux de supports pour les achats et de résistances pour les ventes.

En fonction de l'évolution des niveaux du marché correspondant, nous actualisons pour aller chercher le prochain objectif (supports ou résistances) pour corriger la position, ou afin de la retourner éventuellement.

En fait, le contrôle de risque se réalise grâce aux différents seuils de supports techniques et de résistances.

La gestion des futures se base sur les méthodes suivantes (liste non exhaustive):

A. L'analyse des méthodes Fibonacci et Bollinger pour déterminer la bande d'intervention sur les marchés sélectionnés.

B. L'analyse fondamentale des marchés vient en complément de la précédente :

Exemples d'interventions, si le CAC 40 est à 15%, alors que les sociétés affiche une moyenne de 10% de profits, le signal est fort pour intervenir pour corriger cet excès en activant une position short, l'inverse est vrai aussi, CAC 40 est à 10%, avec des sociétés qui affichent une moyenne de 15% de profits, le signal est fort afin d'intervenir pour corriger cet excès en activant une position longue. Autres exemples d'interventions, lorsque de souscriptions importantes arrivent, nous préférons avoir recours aux futures pour nous laisser le temps de réaliser l'analyse et la sélection de valeurs afin de compléter le portefeuille physique ; une fois les achats effectués nous dénouons cette position de futures temporaire.

C. L'analyse stratégique, vient conforter nos positions. Nous utilisons des analyses quantitatives, en provenance de deux sociétés :

- Day by Day : stratégies à l'heure sur la journée
- CMCIC Securities : stratégies à la semaine et au mois.

D. L'analyse de l'environnement économique: En effet, un événement dans l'actualité peut nous inciter à faire preuve de réactivité, pour déboucler une position et aller dans l'autre sens.

L'objectif est d'aller chercher si possible 30 à 40 points en moyenne (frais compris) sur les indices CAC 40, DAX, EuroStoxx 50, Bund et 10 à 20 points environ sur le S&P et le Nasdaq.

LE PROCESSUS DE GESTION

2.3. Les cycles de marchés

Objectif

L'objectif de cette base de données est de fournir au gérant une indication quant à sa

- politique d'allocation d'actif quant à deux paramètres :
- Son investissement action (actions + OPCVM actions)
 - Son exposition action (investissement action + dérivés)

Principes

Cet outil détermine via du flux BBG de manière quotidienne deux paramètres :

- **Le signal d'allocation relatif à l'investissement action**
 - o Achat (investissement action max + exposition future)
 - o Allocation Maximale (investissement action max)
 - o Neutral (investissement action en milieu de fourchette)
 - o Allocation Minimale (investissement action minimum + couverture légère)
 - o Vente (investissement action minimum + couverture totale)
- **Le cycle de marché fait référence à la tendance de marché**
 - o Uptrend comprend Achat et Allocation Maximale
 - o Market neutral pour Neutral
 - o Downtrend comprend Vente et Allocation Minimale

Pour déterminer les signaux d'allocation et le cycle de marché, l'outil va utiliser plusieurs indicateurs mathématique de manière quotidienne

• Le MACD:

Il repose sur les divergences et convergences de moyennes mobile. on peut repérer les croisements.

Le signal est obtenu par le croisement de la courbe MACD et de la ligne de signal.

Le signal baissier est indiqué lorsque la MACD tombe en dessous de la ligne de signal. Le signal est haussier lorsque la MACD dépasse la ligne de signal. Les croisements sont plus fiables lorsqu'ils apparaissent dans ces zones dites de suachats et surventes, correspondants à des niveaux élevés de la MACD.

• Le DMI :

Le DMI, Directional Movement Index a été conçu par Welles Wilder et nécessite plusieurs indicateurs:
Le DI + : indicateur directionnel de hausse. Cet indicateur permet de représenter la force des mouvements haussiers. Plus le niveau de l'indicateur est élevé plus les haussiers sont forts.

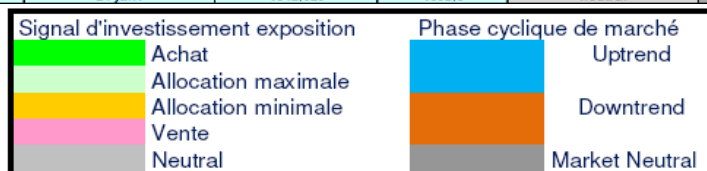
Le DI - : indicateur directionnel de baisse. Il permet de mesurer le niveau de force des baissiers. Plus le DI- est élevé plus la force des mouvements baissiers est vigoureuse.

L'ADX : Average Directional Movement : Cet indicateur permet de mesurer la force de la tendance. Au-dessus de 20, la forte de la tendance DI+ ou DI- est pertinente.

• Le RSI :

le RSI est un indicateur de la force interne d'une valeur (au-dessus de 50 la pression est acheteuse). Le calcul du RSI crée un rapport entre les moyennes des hausses et les moyennes des baisses. L'analyse du RSI est basée sur la constatation de divergences entre lui-même et les cours
Le RSI qui dépasse le seuil des 70 envoie une alerte de surachat, le seuil de 30 une alerte de survente

INDICES	Date Signal	Niveau du signal	Dernier Cours	Signal	Cycle de Marché
CAC40	13-janv	3950,91	4005,5	allocation maximale	uptrend
EURO STOXX50	28-janv	2983,87	2953,63	achat	uptrend
STOXX600	20-janv	282,61	280,05	allocation minimale	downtrend
SP500	19-janv	1294,52	1286,12	allocation minimale	downtrend
DOW JONES	28-janv	11990,36	11891,93	allocation minimale	downtrend
MSCI WORLD EUR	10-janv	100,666	97,427	allocation minimale	downtrend
EUROMTS 3-5 ANS	25-janv	165,6214	163,7641	allocation minimale	downtrend
TNOTES 10 ANS	22-déc	3,3458	3,3704	allocation minimale	downtrend
PETROLE	31-janv	89,97	92,18999	allocation maximale	uptrend
EUR/USD	24-janv	1,3607	1,3694	achat	uptrend
OR	24-janv	1342,625	1332,8	neutral	market neutral



Achat	Allocation Maximale	Neutral	Allocation Minimale	Vente
RSI<65	DM+> DI-	Par défaut	MACD< Signal MACD	20<RSI<50
MACD> Signal MACD	Cours >MM20jours			DI->DI+
ADX>20				ADX>20
DI+>DI-				Signal MACD<0

Le Middle Office

Le contrôleur
Les contrôles

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE

3.1. Les différents types de contrôles

Les principes d'organisation des dispositifs de contrôle adoptés en interne suivent les règlements COB 96-02 et 96-03 complétés par les recommandations et les codes de déontologie édités par l'association AFG. Cette association professionnelle permet au déontologue d'assurer une activité de veille réglementaire et législative en matière de contrôle interne, de déontologie, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Le contrôle interne

Nes contrôles au premier niveau sont réalisés par les " opérationnels " (le gérant puis le backoffice) qui répondent au contrôleur interne des anomalies observées, responsable du respect des procédures et des contrôles de second niveau. Il est ainsi contrôlé l'information du mandant et du porteur de parts, le respect des procédures d'entrée en relation avec les clients ou les porteurs de parts, la rémunération du prestataire, le respect des mandats de gestion et des ratios réglementaires et propres de chaque OPCVM.

Le contrôle de risque

Dans le cadre de la gestion OPCVM, les FCP gérés par la société AGILIS GESTION ont reçu les agréments COB-AMF pour l'utilisation de produits dérivés pour la couverture des marchés actions (MONEP-EUREX), taux (LIFFE) ou monétaire (CME) ; ces agréments nécessitent une gestion particulière des risques associés à l'utilisation de produits à effet de levier. De même une gestion particulière des risques de marché existe pour les clients ayant signé un avenant au mandat pour l'utilisation de produits dérivés par le gérant dédié.

Le risque de marché. Le contrôleur de risque s'assure au quotidien du respect des engagements hors-bilan pour les FCP, des appels de marge et déposit sur les différents marchés dérivés, l'exposition des mandants et fonds aux risques des marchés actions, la liquidité de titres composant les fonds.

Le risque de change. L'utilisation de produits dérivés monétaires dans le cadre de la gestion OPCVM est contrôlée quotidiennement. Les fonds peuvent couvrir partiellement ou totalement leurs portefeuilles en devise étrangère contre le risque de change. Le contrôle des appels de marge requis et l'utilisation de ces produits à des fins de couverture sont effectués quotidiennement. Les couvertures effectuées sont non spéculatives.

Le risque de taux. La gestion obligataire des fonds minimise le risque de taux par la sélection de valeurs ayant au minimum le rating BB de Standard & Poor's. Il a été mis en place au cours de l'année 2004 un outil permettant de connaître en temps réel la sensibilité propre du portefeuille obligataire.

Le risque opérationnel. Le contrôleur de risque s'assure de la conformité des procédures opérationnelles établies de la passation des ordres à leur affectation, le contrôle de la base interne d'administration de compte et des outils de valorisation des portefeuilles. La mise en place d'un rapport des anomalies survenues au premier niveau a ainsi permis l'optimisation régulière des procédures dans le respect de la primauté de l'intérêt du mandant et du porteur de parts. La mise en place de sauvegardes quotidiennes et hebdomadaires du système informatique permet d'assurer la continuité des activités sur support informatique en cas de sinistre.

Le contrôle déontologique

La fonction de déontologue n'existe plus, elle est remplacée par le titre de RCCI. Le RCCI s'assure du respect du règlement intérieur et des codes de déontologie édités par l'AFG-ASFFI. Ainsi, il est le garant auprès des mandataires, des porteurs de parts et des autorités de tutelle du respect des collaborateurs de la société AGILIS GESTION de la confidentialité et du secret professionnel, de la prévention du délit d'initié, des compatibilités des différentes fonctions exercées, de la gestion des conflits d'intérêts et les murailles de Chine, des interventions à titre personnel sur les marchés, des cadeaux et autres avantages reçus.

Julien
BLONDEL



Contrôleur interne de la société. Diplômé d'une maîtrise IUP FINANCE et un Mastère d'expertise financière.

Après une expérience au Crédit Lyonnais en tant qu'analyste financier, il rejoint AGILIS GESTION en 2005.

Le contrôle du blanchiment de capitaux et de la lutte anti-terrorisme

La lutte contre le blanchiment de capitaux s'effectue sur événement au premier niveau par les opérationnels lors de l'identification de l'identité d'un nouveau mandant et des transferts de fonds effectués par le client. Le responsable du contrôle anti-blanchiment et correspondant Tracfin auprès de la société AGILIS GESTION s'assure annuellement du respect des procédures d'identification des fonds d'un mandant lors de l'ouverture d'un compte et lors d'apports supplémentaires ou pour tous mouvements suspects (attestation de provenance pour un apport de fonds supérieur à 150 000€ ou en provenance d'un pays cité dans la liste noire éditée par le GAFI).

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE

La politique de gestion des conflits d'intérêts

AGILIS GESTION privilégie les intérêts de sa clientèle avec l'objectif de prévenir toute situation de "conflits d'intérêts". Des moyens sont mis en œuvre par la société à cet effet.

Il est veillé notamment à ce que la primauté des intérêts de la clientèle soit pleinement respectée lors de la fourniture de tout service portant sur la gestion sous mandat et la gestion OPCVM.

La clientèle est traitée avec équité sans qu'il soit accordé d'avantages particuliers à un client au détriment d'un autre. Les collaborateurs doivent exercer leurs fonctions avec loyauté et assurer le respect de la confidentialité conformément aux dispositions régissant AGILIS GESTION en matière de déontologie. Les intérêts de la clientèle prévalent que ce soit par rapport aux intérêts personnels des collaborateurs ou aux intérêts propres d'AGILIS GESTION.

La primauté des intérêts de la clientèle implique qu'il y ait une indépendance de la gestion et qu'il y ait une confidentialité sur les informations obtenues. La société AGILIS GESTION n'a pas de services d'analyse financière il y a cependant une " Muraille de Chine " qui permet d'éviter la circulation d'informations confidentielles ou privilégiées entre la gestion et les autres services de la société.

Les collaborateurs qui en raison de leurs fonctions sont plus particulièrement amenés à se trouver en situation de conflits d'intérêts ou à détenir des informations confidentielles ou privilégiées sont soumis de leur côté à des obligations spécifiques pour les opérations qu'ils souhaitent réaliser à titre personnel sur les instruments financiers. Ils doivent déclarer au RCCI ou au contrôleur interne les opérations effectuées et ces opérations sont rapprochées des opérations effectuées pour la clientèle.

Les collaborateurs doivent veiller à respecter l'intégrité, la sécurité et la transparence des marchés.

AGILIS GESTION a mis en place un dispositif visant à identifier, prévenir et gérer les éventuels conflits d'intérêts. Le contrôleur interne est chargé de veiller à la bonne application des mesures prises à cet effet ainsi que des dispositions réglementaires qui s'y rapportent dont celles concernant l'information de la clientèle et en informer ensuite le RCCI.

La procédure :

I. Conflits d'intérêts identifiés :

- mise en place des moyens afin de prévenir les conflits d'intérêts identifiés

II. Conflits d'intérêts non identifiés ne faisant pas l'objet de procédures

1. Alerte de la direction
2. Examen par la hiérarchie de la situation et ensuite prise de décision permettant de toujours trancher en faveur des porteurs de parts/mandants
3. Enregistrement dans le registre des conflits d'intérêts
4. Dans le cas où un conflit d'intérêts ne peut pas être tranché, le client doit être informé (téléphone et courrier)

3.2. La politique de votes aux assemblées générales

Principes de la politique de votes

- Agilis Gestion soutient toute évolution des statuts permettant à l'entreprise d'honorer les engagements pris auprès de ses actionnaires.

- Les comptes de la société doivent être audités par des auditeurs indépendants externes et être soumis à l'approbation des actionnaires.

- Agilis Gestion soutient les résolutions qui aident le conseil d'administration à agir plus efficacement au mieux des intérêts des actionnaires. Elle vote généralement en faveur de l'élection des administrateurs proposés si le conseil est composé d'une majorité d'administrateurs indépendants.

- Agilis Gestion a pour objectif d'appuyer les programmes de juste rémunération de dirigeants liés au rendement de la société à moyen et long terme.

- Agilis Gestion approuvera généralement les programmes d'émission ou de rachat d'actions dont la société peut prouver le caractère raisonnable face à l'évolution de la conjoncture financière. Toutefois, les changements se traduisant par une dilution excessive de la valeur actionnariale ne seront pas soutenus.

- Agilis Gestion approuvera généralement la désignation recommandée des contrôleurs légaux des comptes.

Le mode d'exercice

Le mode d'exercice des droits de vote se fait par correspondance avec le concours de la solution Ivox permettant de voter par Internet AGILIS GESTION

LE PROCESSUS DE CONTRÔLE

3.3. Le déroulement du processus

Le système de gestion de portefeuille élaboré par AGILIS GESTION repose sur la production systématique en temps réel des contrôles de premier niveau des ratios réglementaires et propres à chaque fonds. Après avoir noté sur le document papier "ordres d'opérations" et saisie dans le système propre à chaque fonds les caractéristiques de l'ordre à traiter, le gérant passe l'ordre à exécuter par téléphone (ou par faxe s'il s'agit d'un ordre sur OPCVM) à l'intermédiaire financier. Après connaissance par téléphone de l'exécution de l'ordre par l'intermédiaire financier, le gérant note sur "ordres d'opérations" l'heure d'exécution ou valide l'opération sur le système. Si l'intermédiaire n'est pas le dépositaire du fonds, le gérant envoie un fax de confirmation au dépositaire du fonds concernés.

Le contrôle de premier niveau

Rapprochement des opérations réalisées entre le document "ordres des opérations" ou le système et les opérations relevées par le back office dépositaire. Cette confrontation comporte les opérations établies sur les marchés au comptant et sur les marchés à terme.

Contrôle systématique des différents ratios réalisé par le système de gestion des portefeuilles lors de la saisie des ordres.

Contrôle de la bonne affectation des ordres.

Les listes des contrôles de second niveau

Agilis Gestion vérifie que les prestations confiées au délégataire CM-CIC Securities et CIC Asset Management sont effectuées conformément aux stipulations de la convention établie.

Le contrôle du calcul de la valeur liquidative

La Valeur Liquidative déterminée par CIC Asset Management, ainsi que l'inventaire de l'OPCVM, sont communiqués quotidiennement par email. Après vérification au premier niveau par le contrôleur et au deuxième niveau par le gérant, celui-ci valide la valeur liquidative auprès du CIC Asset Management.

Le contrôle du calcul des frais de gestion

Le montant des frais de gestion (et des frais de sur performance pour les fonds Agir) établi par CIC Asset Management lors de l'établissement de la valeur liquidative quotidienne est contrôlé lors du

précédent contrôle. Si le montant est erroné, le contrôleur avise CIC Asset Management afin que soit établie une nouvelle valeur liquidative du fonds.

Le contrôle des divers ratios prudentiels

Quotidiennement, le contrôleur complète pour le registre des fonds une liste des contrôles arrêtée sur une valorisation des portefeuilles à la clôture des marchés français.

Ces contrôles incluent :

- Les ratios de répartition par rapport à l'actif net de l'OPCVM
- Les ratios de répartition par rapport au passif de l'émetteur
- Le ratio d'acquisitions et de cessions temporaires de titres
- Le ratio de prêt et emprunt d'espèces
- L'engagement hors bilan sur les marchés à terme, un registre conserve quotidiennement l'évaluations des engagements sur les marchés à terme
- L'exposition des fonds Agir aux marchés actions
- La liquidité suffisante des titres en por-

tefeuille

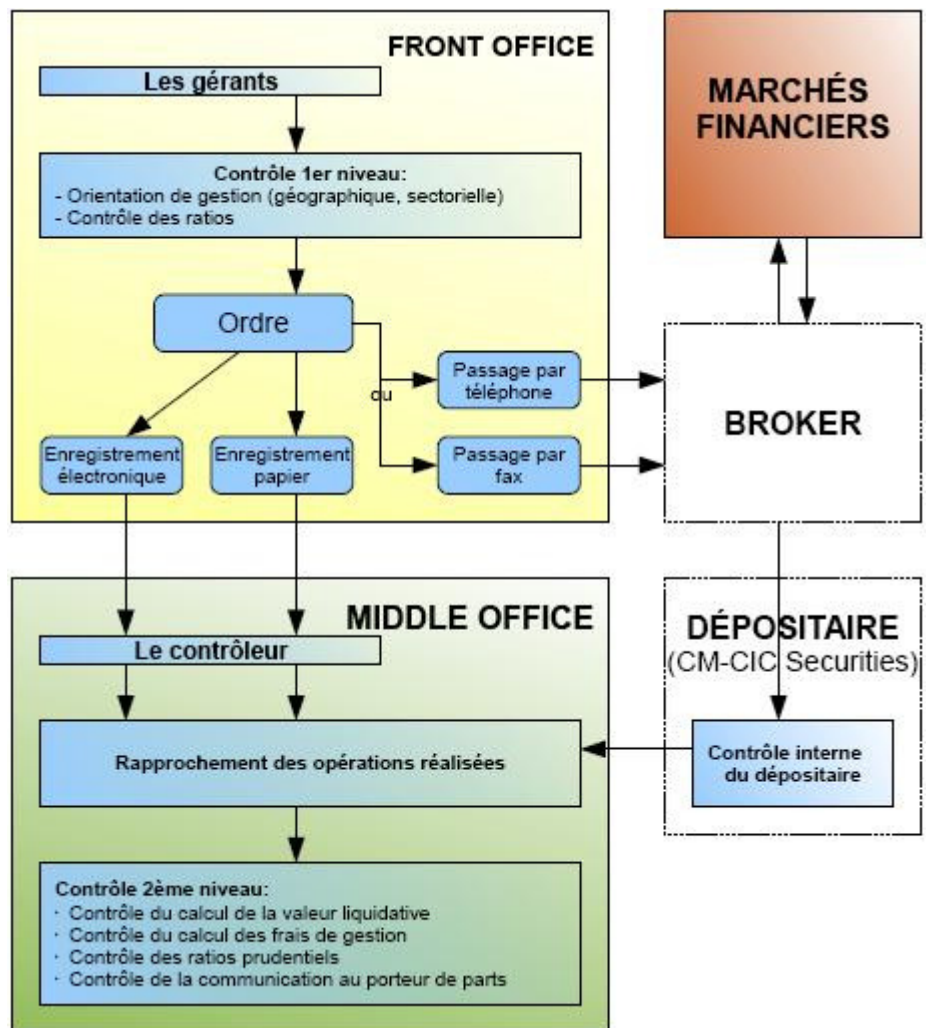
- Le risque de change et le montant de la couverture si existante
- Le ratio d'emprise des porteurs de parts par rapport à l'actif net de l'OPCVM.

L'orientation de placement

Chaque mois, le contrôleur vérifie la cohérence des performances des OPCVM gérés par rapport à l'orientation de la gestion, par rapport au niveau de risque défini. L'orientation de placement de l'OPCVM concerne essentiellement les marchés et les instruments financiers utilisés, le niveau d'exposition géographique et sectorielle.

La communication aux porteurs de parts

Le contrôleur valide les documents produits par Agilis Gestion à destination des investisseurs et/ou porteurs de parts. Ce contrôle comprend l'information publiée sur le site Internet, les rapports de gestion et les brochures commerciale.



Le Back Office

Les comptables

L'administration et le suivi

Le contrôle

La publication

Le back-office s'occupe de toute la gestion post-négociation des opérations financières. Le domaine mobilise beaucoup de ressources pour mener à bien une quantité infiniment vaste de tâches.

4.1. L'administration et le suivi

Administration des comptes clients

- Suivie et contrôle des comptes des clients sous mandats,
- Etablissement des rapports trimestriels, semestriels et annuels faisant mention d'une note de conjoncture sur la période ainsi que de la gestion faite sur chacun des comptes des clients,
- Calcul et facturation des honoraires de gestion s'il y a lieu et suivant le mandat de gestion signé par le client,
- Vérification de la suffisance du solde espèces lors des opérations d'investissement,
- Vérification de la présence des titres dans le compte du client visé pour les opérations d'arbitrage ou de prise de bénéfice,
- Passation d'ordre pour le compte du client,

Assurance

- Suivie des contrats d'assurance, intermédiation et coordination entre les clients et leurs compagnies,
- Envoi des bulletins de situation des contrats d'assurance aux clients.

Facturation et suivie des rétrocessions attribuées aux apporteurs et aux plate-formes

- la société de gestion rétrocède l'apporteur en contrepartie des apports. En contrepartie des souscriptions apportées par l'apporteur, ce dernier percevra une rémunération calculée sur l'encours moyen des OPCVM détenus et dont le montant et la modalité de rémunération sont fixés par les deux parties qui ont signé la dite convention.

- la société de gestion est rémunérée en contrepartie sur les encours commercialisés.

4.2. Le contrôle

Contrôle de premier niveau

- Vérification des positions de chacun des OPCVM par rapport au bordereau de souscription / rachat transmis par le dépositaire,

- Contrôle du taux d'emprise des porteurs de parts par rapport à l'actif net de l'OPCVM,

- Passage d'ordre pour les comptes clients sous mandats,

- Transferts et ouvertures de comptes titres auprès du CM-CIC SECURITIES,

- Vérification de l'enregistrement de l'ensemble des trades sur l'outil "chaîne titres", "SOFI" par notre teneur de compte avant le cut-off. Une seconde vérification de la bonne affectation des ordres ainsi que l'enregistrement des droits d'entrée se fait après réception des avis d'opérations,

- Respect des engagements en conformité avec le type de mandat,

Contrôle de second niveau sur les opérations futures

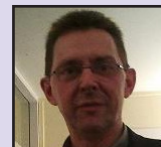
- Contrôle du dépositaire de la bonne affectation et exécution des opérations d'achat / vente et cela grâce au BLOOTER détenu par nos gérants ; on retrouve sur le document en question : la valeur, le cours, le sens de l'opération ainsi que l'heure d'exécution et l'intermédiaire.

- Contrôle des commissions correspondantes.

- Déduction du pourcentage de la contribution dérivées à la performance du mois.

- Calcul du nombre de lots échangés.

Thierry
BOURGET



Comptable au back au office de la société. Diplômé d'un bac comptabilité, autodidacte.

Après une expérience de 14 ans chez Wargny et de 5 ans chez Cyril Finance, il rejoint Agilis Gestion en octobre 2007.

Le Développement et le Marketing

Le directeur du développement
La stratégie de développement
La répartition des clients
Les mandats de gestion
L'évolution de l'encours par fonds

5.1. La stratégie de développement

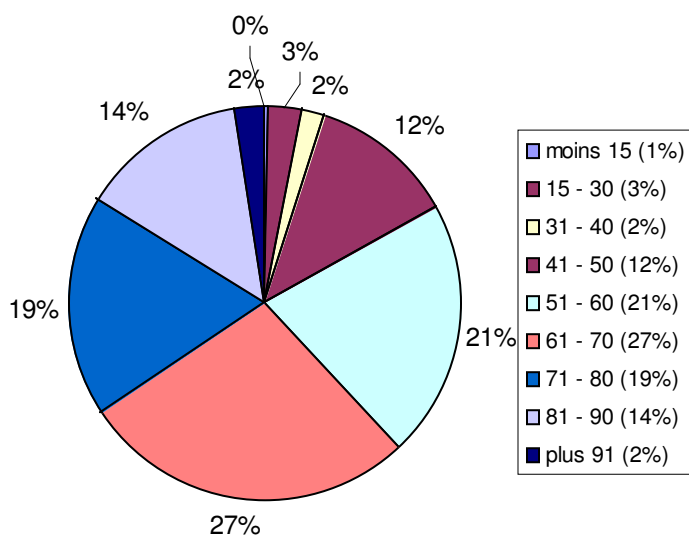
Depuis sa création, AGILIS GESTION ne cesse de poursuivre une stratégie de développement et de diversification de ses apporteurs et de ses clients. A l'origine, les apporteurs de fonds d'AGILIS GESTION étaient des personnes physiques désirant bénéficier de l'expertise de la société dans le domaine de la gestion de patrimoine. En 1994, le lancement du fonds AGIR PLUS a permis d'élargir le champ d'action par le biais du référencement auprès de compagnies d'assurance et de la distribution auprès de plates-formes spécialisées. Dans le même temps,

la société a mis en place des sessions périodiques de formations validantes à destination des CGPI (Conseiller en Gestion de Patrimoine Indépendant) ce qui a permis de tisser et d'entretenir avec ces derniers des liens étroits et durables. La suite logique de ce processus est constituée du développement et de la diversification de l'offre d'AGILIS GESTION. Ainsi la gamme de fonds AGIR s'est régulièrement enrichie de nouveaux fonds spécialisés par zone géographique ou par devise.

De plus un contrat d'assurance vie diversifié permettant une optimisation de l'ISF a récemment vu le jour directement issu de l'ingénierie financière de la société qui a privilégié dans ce cas une approche orientée vers la multigestion.

5.2. La répartition des clients

Répartition des clients par tranche d'âge



Logiquement, la structure de la clientèle d'AGILIS GESTION par tranche d'âge se répartit de la manière suivante:

Plus des trois quarts des clients ont plus de 50 ans. Un tiers ont plus de 70 ans.

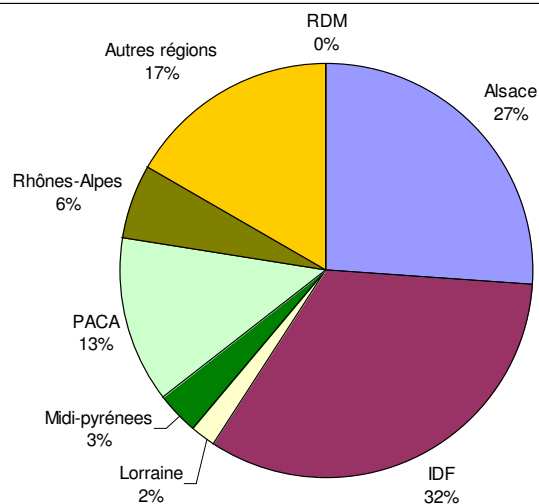
Cette structure s'explique largement par le fait que la société est très présente dans l'assurance-vie.

Répartition des clients par zones géographiques

Les deux régions qui rassemblent le plus de clients d'AGILIS GESTION sont l'île de France et l'Alsace. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive en troisième position avec plus d'un client sur huit.

Cette répartition géographique peut s'expliquer de façon historique par le fait qu'AGILIS GESTION a été fondée en île de France et que son siège s'y trouve toujours. Par ailleurs, la société a toujours été très présente dans les régions Alsacienne et Provence-Alpes-Côte d'Azur, du fait des premières délégations régionales ouvertes entre 1986 et 1990 à Strasbourg, Marseille et Nice.

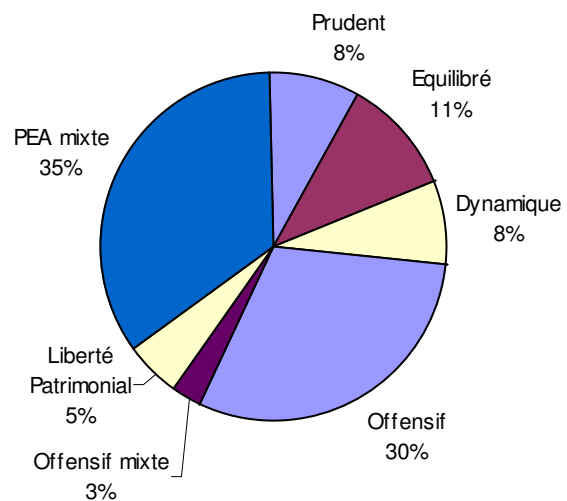
L'ensemble restant des clients d'AGILIS GESTION se trouve réparti de façon très hétérogène sur tout le territoire.



5.3. La répartition des différents type de mandat de gestion

La moitié des mandats de gestion de la société a un profil offensif ou PEA, autrement dit, ces mandats sont investis à 100 % en actions.

Profil de gestion	Part action
Prudent	25 %
Equilibré	50 %
Dynamique	75 %
Offensif	100 %
Offensif mixte	100 %
PEA	100 %
PEA mixte	100 %



Les Intervenants

Extérieurs

Les plates-formes de distribution

Les fournisseurs d'information

Les dépositaires et teneurs de comptes

Les courtiers

Les valorisateurs

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

6.1. Les plates-formes de distribution

Liste des plates-formes de distribution qui mettent à disposition les fonds de la gamme " Agir " ainsi que le contrat d'assurance vie " VIP " .

Distribution de la gamme "AGIR"

COMPAGNIES	CONTRATS	AGIR PLUS	AGIR EUROPE
ALLIANZ (GAIPARE)	Premium line (vie et capi)	X	X
	Gaipare select F	X	X
	Gaipare selectissimo	X	X
AVIP	Avip liberté	X	X
	Avip valeur 3	X	X
AXA	Multilib (vie et capi)	X	X
	Argos	X	X
AXA	Assur Liberté	X	X
	Assur Liberté Indépendant	X	X
	Master Privilège Vie	X	X
	Coralis Selection	X	X
	Coralis Indépendant	X	X
CARDIF	Cardif Multi-Plus 2	X	
CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE	CNP Patrimoine	X	X
Compagnies 1818	Vega Maxi	X	X
Cortal Consors	Majeur Plus	X	
Nortia (la Mondiale)	Nortia II	X	X
	Nortia Capitalisation	X	X
	Phantea	X	X
	Epigea	X	
GPA (Generali)	Orphea	X	X
	Initiative	X	X
	Jupiter	X	X
SKANDIA	Skandia Archipel (vie et capi)	X	X
	Skandia Archipel+	X	X
	Skandia Archipel PEP	X	X
	Ekité 24/05/2006	X	X
SWISSLIFE	Skandia Privilège	X	
	SwissLife Strategic	X	
Vie Plus	Patrimoine Vie Plus	X	X
	GE Capi Avantages	X	X

6.2. Les fournisseurs d'information

Les news financières proviennent de différents types de fournisseurs :

- les chaînes de télévision (Bloomberg TV, BFM...)
- les sites Internet (Boursorama...)
- les systèmes dédiés (Bloomberg Terminal)

Bloomberg Terminal est un système informatique qui permet aux professionnels financiers d'accéder au service Bloomberg Professional par lequel les utilisateurs peuvent surveiller et analyser les transferts de données en temps réel des marchés financiers et des places financières. Le système fournit également des nouvelles et transmission de messages à travers son réseau sécurisé de propriété industrielle.

Par ailleurs, certains courtiers fournissent des news et des conseils.

6.3. Les dépositaires et teneurs de comptes

Agilis Gestion dispose d'un dépositaire unique pour toutes ses OPCVM, il s'agit du CM-CIC Securities. Il assume principalement le contrôle de la régularité des décisions de gestion prises pour le compte des OPCVM. Il s'agit de la société chez qui sont ouverts les comptes titres et cash des portefeuilles. En ce qui concerne les mandats de gestion, les teneurs de comptes sont le CM-CIC Securities et la banque Monte Paschi.

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

6.4. Les courtiers

Les courtiers (brokers) sont les intermédiaires par lesquels les gérants passent leurs ordres sur les marchés. Les intermédiaires et contreparties ont été sélectionnés en fonction des facteurs suivants :

- qualité de la recherche
- degré de spécialisation des intermédiaires dans un segment précis
- coût d'exécution
- qualité de l'exécution
- qualité du traitement des opérations de back office

Agilis Gestion est en relation avec les courtiers suivants : (classer par type d'actif)

CM -CIC Securities : (Actions france)

Suivi et stratégie marchés à terme : La société AGILIS GESTION reçoit quotidiennement les états MONEP, CME, CBOT, CBOE des fonds AGIR qui permettent la vérification des opérations futures qui ont été effectuées la veille ainsi que la position finale à la clôture de cette journée. Cette position finale est vérifiée quotidiennement et permet de contrôler la bonne livraison des intermédiaires. **Recherches fournies :** Il s'agit du broker dont la recherche sur les sociétés européennes est la plus étoffée (800 valeurs européennes suivies) car il est membre d'ESN (réseau de 10 intermédiaires). Pour preuve, le CM-CIC Securities a été sélectionné dans la liste mondiale des meilleurs brokers en matière de recherche ISR/EFI par l'EAI. Il était essentiel pour nous de recevoir des analyses et des informations de qualité pour nous aider dans le choix de valeurs mobilières. Par ailleurs, CM-CIC Securities est reconnu comme étant le dépositaire majeur des sociétés de gestion indépendantes de moyenne taille sur la place parisienne. C'est donc tout naturellement que nous nous sommes tournés vers eux.

MITSUBISHI : (Crédit)

Spécialisé sur le marché crédit international:

La variété de sa clientèle et la couverture mondiale lui permet de donner au client une très grande gamme de produits et d'idées ainsi nous apportons un service personnalisé et de qualité. Mitsubishi UFJ Trust va permettre à AGILIS GESTION de pouvoir traiter sur l'ensemble des obligations émergentes offrant un panel plus large de zones géographiques et de devises sur les obligations. Une présence est assurée de 8 :00 à 18 :00 afin d'exécuter les ordres et d'informer sur les obligations émergentes.

CANTOR FIDZGERALD : (Actions zone euro)

Cantor Fidzgerald est une société de services financiers de tout premier ordre au service des marchés institutionnels des capitaux propres et des revenus fixes. Il s'agit d'une des 20 institutions financières désignées par la réserve Fédérale Américaine comme étant un négociant principal. Les gérants d'Agilis Gestion ont fait appel à CANTOR BGG pour les actions sur les places Asiatiques, Européennes et Américaines, car il s'agit de l'intermédiaire le plus efficace dans la passation d'ordre sur les actions.

TRADITION : (Actions américaines)

TRADITION s'affirme comme un leader mondial dans le domaine de l'intermédiation financière institutionnelle de produits financiers et non financiers (métaux précieux, énergie et environnement). Le desk de dérivés propose de la recherche et des idées de trading sur les dérivés de façon quotidienne, ainsi que de l'information en continu sur les marchés de taux et d'actions. Par ailleurs, les prix sur les convertibles sont obtenus de manière compétitive (par rapport à nos brokers actuels sur la partie taux : Merrill Lynch notamment) auprès des market makers et des contreparties de marché. D'autre part, une présence est assurée de 07:30 à 22:00 afin d'informer sur l'évolution des marchés et éventuellement de traiter sur les marchés ouverts après bourse (futures sur indices, FX, taux). Enfin, un suivi quotidien est effectué pour informer Agilis Gestion sur les rumeurs de marché relatives aux entreprises et aux statistiques économiques. Par conséquent, Tradition est amené à remplacer Prudential. Seul bémol, Tradition ne traite pas encore sur la place canadienne.

OCTO FINANCES : (Obligations convertibles)

Spécialisé sur le marché des convertibles européennes: Il nous fallait trouver un leader sur le marché obligataire secondaire pour couvrir nos besoins en obligations convertibles qui sont amenés à s'accroître significativement. Stratégie : accès personnalisé au site avec également un envoi quotidien d'un morning meeting sur les émissions financières, corporates et les mises en place des derniers ratings par les agences de notation.

MERRILL LYNCH : (Emprunts d'etat)

Plate-forme efficace pour le marché obligataire: Merrill Lynch est un groupe reconnu pour son sérieux et son savoir faire dans le marché obligataire. Recherche et stratégie : Merrill Lynch envoie quotidiennement plusieurs mails proposant les nouveaux produits de leur gamme obligataire.

TRADEBOOK : (Futures et options)

Bloomberg Tradebook LLC, société affiliée à Bloomberg Tradebook, propose un service international de courtage électronique qui permet aux investisseurs professionnels de traiter sur les marchés des actions, des futures et des options par le biais du service BLOOMBERG PROFESSIONAL. Bloomberg Tradebook LLC dessert les investisseurs et les traders d'entreprise partout dans le monde grâce à son service complet d'exécution de bout en bout, de compensation et de règlement sur de nombreuses catégories d'instruments et sur plus de 60 marchés internationaux. Nous les avons sélectionné pour leurs tarifs attractifs et surtout pour la possibilité de laisser des ordres à consigne Good Till Canceled en overnight. Nous avons signé par ailleurs une convention aussi avec le dépositaire de Bloomberg Tradebook, Morgan Stanley (give up du 27/08/08). Les premières transactions ont débuté courant septembre 2008

LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

6.5. Les valorisateurs

Le Valorisateur des fonds d'Agilis Gestion est le CM-CIC AM qui valorisant au quotidien les portefeuilles. Pour cela il a également en charge les rapprochements réguliers entre les positions qu'il a dans son outil informatique et les positions en compte chez le dépositaire c'est à dire le CM-CIC Securities.

Due diligence 2012

Document réalisé le 23-12-2011

PAR

Arnaud SCARPACI